

COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

MONT-ORFORD CRÉATION D'UN FONDS DE RELANCE : AUGMENTATION DE LA TAXE DE VENTE DE 0,25 %

Magog, le 9 mars 2010 — Forte de l'appui de tous les intervenants économiques de la région Magog-Orford, la présidente du CLD de la MRC de Memphrémagog, madame Vicki May Hamm, a annoncé cet après-midi la création d'un fonds de relance visant à soutenir le développement futur de la station touristique du Mont-Orford.

Afin d'alimenter ce fonds, cette dernière a aussi annoncé que le CLD allait demander à la ministre responsable du dossier du Mont-Orford, madame Line Beauchamp, de faire en sorte que le gouvernement du Québec autorise l'augmentation de la taxe de vente de 0,25 % pour une période de 10 ans sur le territoire des municipalités de Magog, Canton d'Orford et Eastman afin de générer, de façon récurrente, 1 million de dollars annuellement.

La création de ce fonds de relance constitué par la hausse du taux de taxes de vente de 0,25 % a d'ailleurs reçu l'appui sans équivoque de quatre organismes de la région Magog-Orford, soit le CLD de la MRC de Memphrémagog, la Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford, la SDC centre-ville Magog et le comité Vision Magog-Orford.

Madame Hamm a expliqué que plusieurs hypothèses de financement avaient été envisagées et que le consensus s'était finalement créé sur le choix de la taxe de vente. « Cette formule nous a semblé la plus équitable et la plus simple d'application. La relance du Mont-Orford, c'est l'affaire de tout le monde! Des commerçants, des hôteliers mais aussi de toute la population. L'enjeu est majeur puisque des centaines d'emplois en dépendent».

Les différents intervenants ont réaffirmé à l'unanimité qu'il était essentiel, voire incontournable de créer un fonds de relance qui viendra supporter financièrement le futur opérateur du centre de ski. Des investissements majeurs seront requis compte-tenu de l'état des infrastructures. De plus, tous s'entendent pour que des activités de plein air autres que le ski y soient développées et étalées sur quatre saisons. Ce fonds, qui serait géré par le CLD, pourrait par ailleurs contribuer à la promotion de la région et au support d'activités touristiques.

De son côté, le président de la Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford, monsieur Guy Plante, a rappelé les dommages énormes que la région a subi quant à son image de marque. « Orford a toujours été, par le passé, un fleuron de l'économie régionale alors qu'aujourd'hui, Orford est synonyme de problèmes et de chicanes. Nous devons donc investir beaucoup d'argent en promotion pour rétablir la réputation de cette montagne et par voie de conséquence, rebâtir la confiance des Québécois et Québécoises envers notre région » a-t-il déclaré.

Quant à l'augmentation de la taxe de vente, monsieur Plante a confirmé que son conseil d'administration, qui représente les 350 membres de son organisme, était prêt à vivre avec cette nouvelle hausse de taxe parce que pour eux, elle est essentielle à la survie du centre de ski.

Monsieur Jérémy Parent, directeur général de la SDC centre-ville Magog a également confirmé l'appui de son organisme et de ses 200 membres à la création de ce fond de relance alimenté par une augmentation de la taxe de vente de 0,25 % sur une période de 10 ans. « Nous sommes confiants de la réceptivité de la communauté, puisque la contribution demandée est modeste. À titre d'exemple, pour un achat de 100 \$, l'augmentation de la taxe représente une différence de 0,26 \$ sur le montant total. Il est aussi important de comprendre qu'il en va de la sauvegarde des retombées économiques générées par les activités du Mont-Orford, évaluées à quelque 19 millions de dollars annuellement, dont plusieurs de nos membres bénéficient » a-t-il tenu à préciser.

« Aucun opérateur sérieux ne sera intéressé à investir dans cette montagne sans une aide financière. Une mise à jour majeure des infrastructures de ski seront nécessaires et les bâtiments de la station nécessiteront des investissements importants » a déclaré monsieur Jean-Guy Gingras, président du Comité Vision Magog-Orford.

Ce dernier a expliqué que son organisme avait tenu plusieurs consultations au cours des derniers mois et qu'il y avait unanimité sur l'urgence d'agir et surtout sur la nécessité pour le gouvernement du Québec de soutenir concrètement la relance du Mont-Orford.

La présidente du CLD de la MRC de Memphrémagog, Vicki May Hamm, dont l'organisme représente quelque 300 entreprises du secteur touristique, a aussi rappelé que la région Magog-Orford avait perdu plus de 3 000 emplois au cours des 5 dernières années et qu'à elle seule, l'activité du centre de ski au Mont-Orford contribuait pour plus de 560 emplois directs et indirects. « Vous comprendrez que dans ce contexte, il n'est pas question, pour aucune considération, de mettre en péril ces emplois si importants à la survie économique de notre région » a déclaré madame Hamm.

APPEL D'OFFRES : LA RÉGION EXIGE DES GARANTIES

Madame Hamm a profité de l'occasion pour annoncer qu'elle avait fait parvenir une lettre à la ministre Line Beauchamp, dans laquelle le CLD, la MRC et les organismes présents à la conférence de presse réclament que soient intégrées dans les documents d'appel d'offres les conditions essentielles visant à assurer la pérennité des activités de la station de ski. Ces exigences sont de :

- Permettre la création de liaisons entre le centre de ski et des projets immobiliers hors parc;
- Empêcher le démantèlement des installations pour tous les soumissionnaires potentiels.

« Il nous semble qu'après autant d'efforts, de discussions et de concertation nous nous assurons que cette fois, l'avenir de la station soit garanti pour longtemps et qu'elle redevienne un moteur économique de premier plan. Pour cela, le gouvernement doit être notre partenaire. C'est ce que nous lui demandons » a déclaré en terminant madame Hamm.

- 30 -

Source : Ghyslain Goulet
 Directeur général
 Téléphone : 819-843-8273 poste 227
 Courriel : ggoulet@cldmemphremagog.com